

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 3449

présenté par
Mme de Lavergne

ARTICLE 66 BIS

À la première phrase de l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot :

« et »

insérer les mots :

« sans préjudice de l'application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.